

NOS RETRAITES



Fonction publique

10 Juin 2010

Les projets du gouvernement dévoilés peu à peuPropagande, rigueur, austérité !!!

La sentence officielle n'est pas encore tombée, mais les médias informés par des « sources gouvernementales », annoncent que le taux de la cotisation retraite prélevée sur le traitement indiciaire des fonctionnaires sera aligné sur le taux moyen du privé. Ce ne sera donc plus, le taux de 7,85 % qui sera appliqué, au titre de la retenue pour pension mais le taux de 10,55% (progressivement sur 4 années ou d'un seul coup ?).

Harmoniser ce qui n'est pas harmonisable : c'est de l'incohérence de la part du gouvernement !

Aujourd'hui le montant moyen d'une retraite dans la Fonction publique et d'une retraite dans le secteur privé sont, à qualifications égales, très proches, mais :

☛ **dans le privé** : les taux de cotisations, appliqués sur le salaire et sur les primes, diffèrent selon que le salarié est cadre ou non cadre et donc qu'il cotise ou non à la caisse de retraite complémentaire AGIRC. Au passage, le gouvernement ne doit pas trop savoir ce qu'il en est exactement puisque sa première étude indiquait un taux moyen de 10,65 % contre 10,55 % aujourd'hui.

☛ **dans le public** : le taux de cotisation de 7,85 % est uniforme et ne s'applique que sur le traitement indiciaire. Seulement 20 % des primes font l'objet, depuis 2005, d'un prélèvement de 5 % au titre de la retraite additionnelle, qui, encore au passage, est incertaine dans son montant puisque la RAFP est un système par «capitalisation».

Aligner les taux de cotisations au nom de « l'équité » public-privé n'est qu'un prétexte fallacieux...

...Augmenter le taux de cotisation, c'est entériner une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires !

Avec cette mesure, les fonctionnaires verront leur pouvoir d'achat amputé de 2,7%

Solidaires a déjà suggéré au Ministre de reprendre sa calculette et de constater que le passage du taux de cotisation de 7,85% à 10,55% se traduira par :

- ☛ **une augmentation du taux de la cotisations de l'ordre de 2,7 points**
- ☛ **soit une augmentation de 34,4 % du montant de la cotisation à payer.**

En poussant la comparaison, chaque agent pourra ainsi dire que pour payer sa retraite il « fait cadeau » à un gouvernement, plus soucieux des classes très aisées que du bien être de ses fonctionnaires, d'une journée de salaire (indiciaire) par mois (cf. tableau suivant colonne 9).

Maintenant dans le calendrier de la Fonction publique, il ne faudra pas oublier de noter que la journée de Pentecôte existe tous les mois !

Pertes de pouvoir d'achat
Projection effectuée avec une augmentation progressive du taux sur 4 années

Montant cotisations supplémentaires
étalées sur quatre années

Catégorie Indice	TIB mensuel (1)	Taux à 7,85 % (2)	Taux à 10,55% (3)	Perte financière Mensuelle (3) – (2) (4)	1ère année 1/4 (5)	2ème année 2/4 (6)	3ème année 3/4 (7)	4ème année 4/4 (8)	Salaire indiciaire net Pour une journée (9)
C									
295	1359,13	106,69	143,38	- 36,70 €	9,17	18,35	27,53	36,70	37,67 €
300	1382,17	108,50	145,82	- 37,32 €	9,33	18,66	27,99	37,32	38,31 €
308	1419,03	111,50	149,71	- 38,31 €	9,58	19,16	28,73	38,31	39,33 €
326	1 501,96	117,90	158,46	- 40,56 €	10,14	20,28	30,42	40,56	41,63 €
377	1 736,94	136,35	183,25	- 46,90 €	11,73	23,45	35,17	46,90	48,14 €
392	1 806,04	141,77	190,54	- 48,77 €	12,20	24,29	36,77	48,77	50,05 €
394	1 815,25	142,49	191,51	- 49,02 €	12,26	24,51	36,76	49,02	50,31 €
416	1 916,61	150,45	202,20	- 51,75 €	12,94	25,87	38,91	51,75	53,12 €
B									
334	1538,82	120,80	162,34	- 41,54 €	10,38	20,77	31,16	41,54	42,64 €
361	1663,22	130,56	175,47	- 44,91 €	11,23	22,45	33,68	44,91	46,10 €
384	1769,18	138,88	186,65	- 47,77 €	11,94	23,88	35,83	47,77	49,04 €
431	1985,72	155,87	209,49	- 53,61 €	13,40	26,81	40,21	53,61	55,03 €
443	2 041,01	160,22	215,33	- 55,11 €	13,77	27,55	41,34	55,11	56,60 €
491	2 262,16	177,58	238,66	- 61,08 €	15,84	31,67	47,50	61,08	62,70 €
498	2 294,42	180,11	242,06	- 61,95 €	15,49	30,97	46,46	61,95	63,39 €
514	2 368,13	185,90	249,84	- 63,50 €	15,87	31,75	47,63	63,50	65,63 €
534	2 460,27	193,13	259,56	- 66,43 €	16,61	33,21	49,82	66,43	68,19 €
A									
389	1792,22	140,69	189,08	- 48,39 €	12,10	24,19	36,29	48,39	49,67 €
567	2 612,31	205,07	275,60	- 70,52 €	17,63	35,26	52,89	70,52	72,40 €
626	3 031,57	237,98	319,83	- 81,85 €	20,46	40,92	61,39	81,85	84,03 €
706	3 252,72	255,33	343,16	- 87,83 €	21,96	43,92	65,87	87,83	90,15 €

Ce ne sont que des exemples, toute la grille indiciaire de la fonction publique n'a pas été retranscrite. Mais chacun pourra effectuer sa propre projection en suivant l'ordre des colonnes.

Quelques explications du tableau :

Colonne 1 = traitement indiciaire brut mensuel = nombre de point d'indice x valeur actuelle du point soit 4,60725 €

Colonne 9 = traitement indiciaire col 1 sous déduction de toutes les cotisations 16,85 % (pension : 7,85 % + CRDS : 0,50 % + CSG déductible : 5,10 % + CSG ND : 2,40 % + Contribution solidarité : 1 %). Résultat divisé par 30 (nombre de jours du mois).

Pertes de pouvoir d'achat
Projection effectuée avec une augmentation du taux de 2,7 %
Application immédiate

Catégorie Indice	TIB mensuel (1)	Taux à 7,85 % (2)	Taux à 10,55% (3)	Perte financière Mensuelle (3) – (2) (4)	Salaire indiciaire net Pour une journée (5)
C					
295	1359,13	106,69	143,38	- 36,70 €	37,67 €
300	1382,17	108,50	145,82	- 37,32 €	38,31 €
308	1419,03	111,50	149,71	- 38,31 €	39,33 €
326	1 501,96	117,90	158,46	- 40,56 €	41,63 €
377	1 736,94	136,35	183,25	- 46,90 €	48,14 €
392	1 806,04	141,77	190,54	- 48,77 €	50,05 €
394	1 815,25	142,49	191,51	- 49,02 €	50,31 €
416	1 916,61	150,45	202,20	- 51,75 €	53,12 €
B					
334	1538,82	120,80	162,34	- 41,54 €	42,64 €
361	1663,22	130,56	175,47	- 44,91 €	46,10 €
384	1769,18	138,88	186,65	- 47,77 €	49,04 €
431	1985,72	155,87	209,49	- 53,61 €	55,03 €
443	2 041,01	160,22	215,33	- 55,11 €	56,60 €
491	2 262,16	177,58	238,66	- 61,08 €	62,70 €
498	2 294,42	180,11	242,06	- 61,95 €	63,39 €
514	2 368,13	185,90	249,84	- 63,50 €	65,63 €
534	2 460,27	193,13	259,56	- 66,43 €	68,19 €
A					
389	1792,22	140,69	189,08	- 48,39 €	49,67 €
567	2 612,31	205,07	275,60	- 70,52 €	72,40 €
626	3 031,57	237,98	319,83	- 81,85 €	84,03 €
706	3 252,72	255,33	343,16	- 87,83 €	90,15 €

Le pouvoir d'achat des fonctionnaires sera donc bien amputé de 2,7 % (traitement indiciaire), ce qui ramènera la valeur du point d'indice à ce qu'elle était au 1/11/ 2005 (4,47824 €).

Ainsi, le projet gouvernemental, en matière de retraite, gomme, d'un seul coup, les insuffisantes revalorisations salariales obtenues depuis novembre 2005.

Le premier rendez-vous salarial de l'année 2010, normalement prévu pour le 25 juin prochain, risque d'être chaud, très chaud.

Pour Solidaires, il faudra qu'à cette occasion, le Ministre fasse preuve d'un peu plus de cohérence. Ses actes devront être conformes à ses promesses « pas de baisse du pouvoir d'achat des Français ». Solidaires saura lui rappeler !



Le gouvernement entend repousser, non seulement, l'âge légal de départ à la retraite, mais aussi le butoir de 65 ans qui supprime la décote par année manquante. Il va, de fait, interdire à tous les salariés, de partir en retraite à 60 ans.

Le gouvernement ne dévoilera son projet que le 15 juin, mais d'autres dangers pèsent déjà sur les personnels :

- ☛ Individualisation de la pénibilité et de fait en terminer avec les services actifs ;
- ☛ suppression ou plafonnement de la majoration pour trois enfants et plus ;
- ☛ lissage par le bas de certaines bonifications.

Et surtout, la remise en cause de la période de référence des six derniers mois qui détruit un peu plus le Statut des fonctionnaires.

Sur ce dernier point, le gouvernement a effectué des projections :

- ☛ étaler progressivement ou brutalement la période de référence aux traitements des 10 dernières années ;
- ☛ calculer la période de référence sur les 25 dernières années, en intégrant les primes.

Ce bouleversement ne concernerait que les nouveaux entrants dans la Fonction publique

Près d'un million de personnes, public comme privé étaient dans la rue le 27 mai et ce, malgré la propagande du gouvernement qui voudrait apparaître comme le sauveur de la retraite par répartition alors qu'il en est le fossoyeur.

Pour Solidaires, la journée du 24 juin doit absolument aboutir à faire monter d'un cran la mobilisation.

Les personnels de la Fonction publique doivent se mobiliser, très fortement, le 24 juin par la grève et les manifestations massives.

Gagner moins, travailler plus longtemps, pour des pensions et des salaires plus faibles, dans des conditions de travail dégradées, voilà ce que nous réserve le pouvoir en place.

Salaires : une rigueur à peine déguisée

L'augmentation du taux de cotisation va permettre au gouvernement de baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires sans le dire.

Il se met ainsi à la hauteur des pays européens qui ont décidé de faire des coupes sombres dans les salaires de leurs personnels.

Le 25 juin, Eric Woerth entend ouvrir des « négociations » salariales. Il ne veut cependant toujours pas admettre les pertes de pouvoir d'achat des personnels (de plus de 9% depuis 2000).

Nous devons peser tous ensemble pour lui faire entendre raison !

Emplois : la saignée continue

Le gouvernement continue d'appliquer sa politique idéologique de suppression d'emplois.

Des dizaines de milliers d'emplois sont supprimés systématiquement dégradant les conditions de travail des personnels et les services publics.

Public, privé, jeunes ou retraités, le gouvernement veut nous imposer sa rigueur.

Le 24 juin, tapons fort par des grèves et des manifestations massives !

Le 24 juin, préparons les conditions d'une rentrée sociale très, très chaude en septembre.